nutes, l'autre en 36. Le vainqueur, M. Lecoutre, n'avait pas tissé depuis trente ans, M. Bernard depuis quarante-six ans. Un grand nombre de curieux étaient présents.

Linselles. — *Cheval emporté*. — Jeudi soir, le cheval de M. Jean Six, marchand de spiritueux, qui était attelé à un baquet, s'est subitement emporté pendant une courte absence de son conducteur et a parcouru à fond de train la distance qui le séparait du domicile de son propriétaire. C'est à quelques mètres de là qu'un brave citoyen, M. Etienne Sigier, pompier de la commune, a réussi à l'arrêter.

Communications

LA COMMISSION des anciens militaires de « La Revanche » informe les sociétaires que la réunion mensuelle est fixée au dimanche 21 courant à 8 heures du soir, au siège de la société, chez M. Louis Dutholt, rue du Dragon, 19, à Tourcoing. Ordre du jour : Cotisations et réception de nouveaux sociétaires.

LILLE

Le nouveau maire de Lille et l'ancienne administration municipale. — Le *Réveil du Nord* avait sommé la *Vraie France* de s'expliquer clairement au sujet des paroles qu'elle avait attribuées à M. Delory sur l'ancienne administration municipale. La *Vraie France* a répondu :

« Il existe un moyen de nous mettre d'accord, c'est de constituer un jury d'honneur devant lequel M. Delory et nos témoins pourront se donner rendez-vous et se fixer d'une façon certaine et *ne varietur* la conversation dés...mais historique tenue par M. le maire aux délégués qu'il recevait.»

Le *Réveil du Nord* a refusé en ces termes :

« Un jury d'honneur, ô menteuse *France!* Mais qui aurait-il à juger ce jury ? Vous n'êtes qu'une enseigne, ma mie, et un maire, même socialiste, ne va pas devant un tribunal pour demander justice contre une enseigne.

» Nous avons infligé plusieurs démentis à votre collaborateur anonyme. Ces démentis, nous les soulignons une fois de plus : *Vous avez fabriqué de toutes pièces votre information.* Nous vous avons défié d'appuyer cette information de signatures. Vous voudriez maintenant vous abriter derrière un jury.

» Laissez-nous donc rire !

» Vos méprisables insinuations ne méritent pas qu'on s'y arrête autrement. »

Le *Nouvelliste*, après avoir donné le texte du *Réveil du Nord*, ajoute :

« Tudieu, comme ces socialistes sont devenus grands seigneurs ! »

Fiançailles. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs les fiançailles de M. Pierre Lefèvre-Pontalis, secrétaire d'ambassade, fils de M. Amédée Lefèvre-Pontalis, ancien député à l'Assemblée nationale et neveu de l'ancien député du Nord, avec Mlle Déjardin, fille de M. Déjardin, ancien député du Nord, et de Mme Déjardin-Verkinder.

Agé de trente et un ans, M. Pierre Lefèvre-Pontalis a déjà été chargé d'importantes missions en Indo-Chine et au Siam et en a été récompensé par la croix de la Légion d'honneur.

Chronique du travail. — Depuis quelques jours, M. Liagre, fabricant de toiles, rue Sans-Pavé, nous ne savons pour quelle raison, avait congédié son contremaître. Les ouvriers et ouvrières travaillèrent quelque temps sous les ordres du nouveau, mais des mécontentements ne tardèrent pas à se produire.

Jeudi, à deux heures de l'après-midi, les ouvriers et ouvrières, au nombre de soixante-dix environ, refusèrent de reprendre le travail et informèrent leur patron qu'ils ne voulaient plus travailler sous les ordres du contremaître.

Dans la matinée de vendredi une délégation composée de trois ouvriers grévistes est allée trouver M. Dupied, adjoint au maire. Celui-ci les a priés de chercher les meilleurs moyens de conciliation avec leur patron; il leur a donné en outre rendez-vous pour aujourd'hui vendredi, à onze heures du matin, à la Maison du Peuple.

Une conférence socialiste à Lille. — Vendredi soir, a eu lieu à la Maison du Peuple, une conférence organisée dans le but de faire un appel en faveur de la verrerie ouvrière d'Albi.

La salle était absolument comble. On a attendu vainement M. Guesde qui devait prendre la parole ; le député de Roubaix avait envoyé pour le remplacer, son collègue Chauvin et le citoyen Strasbaut, membre du comité de la verrerie ouvrière.

Le citoyen Poulet, conseiller municipal, présidait.

La séance ouverte à neuf heures a pris fin vers onze heures, après le vote de l'ordre du jour, dans lequel l'assemblée s'est engagée à apporter ses gros sous en vue de la construction de la verrerie d'Albi.

Tout s'est passé sans incident.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du vendredi 19 mai 1896

Avant la séance. — La partie de la salle réservée au public est très garnie ce soir ; on s'attend sans doute à quelque interpellation présentant un caractère irritant. A certain moment on s'étouffe littéralement.

La séance. — La séance est ouverte à 8 heures 30, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire, Diéval, Sénélar, Masure-Six, Lecomte, adjoints; Ducoulombier, Destombes, Théry, Honoré Colson, De Lavaivre, Glorieux, Dhal-Descy, H. Loridant, Ch. Loridant, Leplat, Clerson, Farvacque, Leveugle, Despinoy, Ladsous, Masurel-Leclercq, Tack, Flament, Coppin, H. Lefebvre, Dumortier, Delvoye, Lemaire, Cocheteux.

Excusés : MM. Salembien, Muller, Dron.

Lecture est donnée par M. le secrétaire général de la mairie du procès-verbal de la précédente réunion dont la rédaction est adoptée.

Insignes pour les nouveaux conseillers municipaux. — Pour la fourniture de 36 médailles à raison de 25 fr. l'une et 13 insignes à 20 fr. l'une, M. Denis Grau a présenté une soumission qui est approuvée. La dépense est de 1170 fr.

Compte administratif du Bureau de Bienfaisance. — Ce compte est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

Traitement des gardes champêtres. — Le Conseil prend une délibération relative à l'imposition de 1 centime comme de coutume pour le traitement des gardes champêtres.

Chemins vicinaux. — Le Conseil établit le budget des chemins vicinaux, 124,000 fr., pour 1897, et fixe la répartition des sommes disponibles pour l'exécution des travaux de grosses réparations.

Le Conseil vote également les 8 centimes ordinaires et extraordinaires pour l'entretien des chemins vicinaux En raison des ressources qu'ils procurent, l'Administration propose d'affecter 3 de ces 8 centimes à la voirie municipale, ce qui est adopté.

A ce propos M. Lecomte demande quelle est actuellement la valeur du centime. Le maire répond que le centime rapporte environ 9000 fr.

Caisse d'épargne. — Le Conseil donne acte de la communication qui lui est faite des opérations de la Caisse d'épargne en 1895.

Jury criminel. — Le Conseil municipal est appelé à désigner deux de ses membres par chaque canton pour faire partie de la commission chargée d'établir les listes du jury criminel. Sont nommés MM. Coppin et Dumortier pour le canton Nord, MM. Tack et Masurel-Leclercq pour le canton Nord-Est, et MM. Ducoulombier et Glorieux pour le canton Sud.

Représentations théâtrales. — Mme veuve Deschamps a renouvelé sa demande de subvention pour les représentations théâtrales à raison de 500 francs par représentation.

Renvoi aux commissions des finances et des Beaux-Arts.

Eglise Saint-Christophe. — Les travaux de ravalement des pierres de façade et de bas côtés de l'église Saint-Christophe, dont la dépense a été de 40,000 fr. sont terminés. Les procès verbaux de réception sont homologués.

Caserne des sapeurs-pompiers. — Même formalité est remplie pour différents travaux et fournitures exécutés à la caserne des sapeurs-pompiers.

La Compagnie du canal de l'Espierre. — Cette Compagnie a introduit une nouvelle instance contre les villes de Roubaix et Tourcoing, leur réclamant de nouvelles indemnités pour le préjudice qui lui est causé par le déversement des eaux industrielles.

Le rapport de l'administration municipale entre dans de très longues considérations sur les diverses réclamations antérieurement formulées par cette Compagnie.

Aujourd'hui la Compagnie réclame 3000 francs ; il y a lieu de se défendre en attendant qu'une entente amiable puisse se faire.

Autorisation est donnée à l'administration de se défendre en justice.

Accident à l'usine à gaz. — Même décision est prise à propos du procès intenté à la ville par un ouvrier de l'usine blessé dans un travail.

Boursiers de la ville. — Acte est donné de la communication des notes flatteuses accordées par le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts à M. Georges Dussart, boursier de la ville.

Abattoir. — Le Conseil vote un crédit de 2,421 francs pour travaux de pavage à l'abattoir.

Fête du 14 juillet. — La commission des fêtes est chargée d'élaborer le programme.

M. Leveugle dépose, à ce sujet, un vœu tendant à ce que les sociétés subventionnées du Blanc-Seau restent dans le quartier pour participer à la fête pour laquelle il serait accordé un subside spécial au Blanc-Seau. Renvoi à la commission des fêtes.

Sur le même sujet, M. Coppin rappelle une lettre publiée par le *Journal de Roubaix* à propos de l'organisation des jeux populaires. Il prie la commission d'en tenir compte dans la mesure du possible.

Quartier du Moulin-Fagot. — M. Lerouge-Plouvier demande l'autorisation d'ouvrir deux nouvelles rues au quartier du Moulin-Fagot. Renvoi aux commissions de la voirie et des finances.

Aqueduc de la rue de la Croix-Rouge. — Il s'agit du prolongement de l'aqueduc collecteur à partir de la place de la Croix-Rouge. Le projet nécessiterait une dépense de 700 fr. Renvoi à la commission de la voirie.

Aqueduc de la rue du Flocon. — Un projet a également été dressé pour la prolongation du collecteur de la rue du Flocon, coût 1100 fr.— Renvoi à la Commission de la voirie.

Union vélocipédique Tourquennoise. — Cette société sollicite un subside de 500 francs pour l'organisation d'une grande course de fond de 50 kilomètres. — Renvoi aux commissions des Fêtes et des Finances.

Eaux potables. — Le Conseil approuve l'acte d'expropriation d'une parcelle de terrain.

Legs Honoré Dhalluin. — M. Honoré Dhalluin a légué au comité des écoles laïques une somme de 10.000 fr. pour servir à des distributions de vêtements.

Ce legs a été accepté par M. Hassebroucq comme président de la caisse des écoles. Le Conseil donne un avis favorable à l'acceptation de ce legs.

Fabrique d'églises. — Les comptes et budgets sont renvoyés à la commission des finances.

Ecoles. — Le Conseil renvoie aux commissions des finances et de l'instruction publique divers projets d'amélioration à exécuter dans plusieurs écoles de la ville.

Compte administratif du Maire. — En l'absence de M. Muller, rapporteur, c'est M. Tack qui donne lecture du rapport.

M. De Lavaivre est désigné pour prendre la présidence de l'assemblée pendant que M. le Maire quitte la salle des séances.

Le rapport conclut à l'approbation du compte administratif.

M. le président met aux voix ces conclusions qui sont adoptées à l'unanimité, puis il adresse à M. le Maire, qui *reprend la présidence*, les *remerciements* et les *félicitation* du Conseil municipal.

Il est pris ensuite les délibérations d'ordre sur ces comptes administratif et de gestion du receveur municipal.

Subvention à l'établissement des Bains. — Sur le rapport de M. Louis Grau le Conseil proroge pour un an le bail passé avec M. Hercelle-Leruste en lui payant une subvention de trois mille francs.

L'Union Dramatique. — M. De Lavaivre émet un vœu tendant à ce que la société l'*Union Dramatique* ait une part de 500 fr. dans les subsides accordés aux sociétés de la ville.— Ce vœu est renvoyé aux commissions compétentes.

Adjudications des goudrons de l'usine à gaz. — Au nom de la Commission du gaz, M. H. Loridant propose de mettre la vente des goudrons de l'usine à gaz sur la base de 44 francs la tonne.

Le Conseil adopte ces conclusions ainsi que le cahier des charges.

Fourniture de charbon à l'usine à gaz. — Le même rapporteur propose aussi la mise en adjudication de la fourniture du charbon sur la base de 11 fr. la tonne pour le tout venant et 8 fr. la tonne pour les fines.

Kiosque de la Grand'Place. — M. Lemaire, au nom de la commission des travaux, propose d'ajourner à l'année prochaine la construction de ce kiosque.

M. Despinoy réclame ce kiosque pour le 14 juillet.

M. Barbarie. — La commission a émis un avis favorable à la construction d'un kiosque provisoire en attendant le kiosque définitif.

M. Masure-Six. — Le kiosque qu'on construira pour le 14 juillet pourra rester jusqu'au 25 juillet,

M. Sénélar fait remarquer que dans un mois la place sera occupée par la foire, qu'il serait donc inutile de construire, cette année, un kiosque à demeure.

M. le Maire. — La question d'un kiosque à demeure demande un examen sérieux.

M. Tack. — Il y a quatre ans, un kiosque a été voté sur ma demande : il a disparu tout à coup. Il n'était pas très gracieux, il ressemblait un peu à une guillotine, mais enfin il existait. Pourquoi ne pas le rétablir?

M. Flament. — Qu'entend-on par un kiosque provisoire? s'il s'agit de réinstaller l'ancien kiosque, je demande son maintien.

M. Tack. — Ce sera provisoire, car on ne peut conserver cette vieille machine.

M. le Maire. — On me dit qu'avec quelques réparations on peut réinstaller l'ancien kiosque qu'on laissera subsister tout l'été.

La question est ainsi résolue.

A propos du kiosque, M. Glorieux soulève la question des sociétés de musique. Il regrette qu'à la réception des gymnastes, aucune ne s'est presentée. On les entend d'ailleurs rarement. Il demande en conséquence s'il n'y aurait pas lieu de nommer une sorte de commission d'enquête sur ces diverses sociétés.

M. Delvoye. — Je demanderai la suppression des subventions aux sociétés de musique.

M. Masurel-Leclercq. — Comment voulez-vous que des sociétés composées d'ouvriers assistent à une réception à sept heures du soir.

M. Despinoy. — Le Petit-Château, le lundi de la Pentecôte, a bien su aller jouer pour l'archevêque.

M. Grau. — La commission des fêtes n'a jamais été appelée à organiser les concerts publics.

M. Glorieux demande que la commission des Beaux-Arts soit saisie de la question.

M. Despinoy réclame une commission d'enquête.

M. De Lavaivre demande si l'administration ne pourrait désigner à tour de rôle des sociétés pour assister à des fêtes comme la réception de lundi.

M. le Maire. — Il serait préférable de laisser aux musiques toute leur initiative en pareille circonstance.

Il ajoute que dans le cas particulier la réception devait avoir lieu le lundi et que contre-ordre a été donné au dernier moment.

Mieux vaut, donc, conclut M. le Maire, ne pas commander des services de ce genre, les laissant à l'entière bonne volonté des sociétés.

M. Delvoye reprend la proposition de M. de Lavaivre.

M. Cocheteux. — Je demande qu'on laisse à la Commission des fêtes la compétence de faire des règlements de façon que toutes les sociétés soient forcées d'assister aux réceptions. L'Administration avisera.

Budget supplémentaire de 1896. — Le Conseil approuve ce budget ainsi établi : Recettes 1,641,670 fr. 38; Dépenses 1,501,522 fr. 35 ; soit un excédent de 139,948 fr. 03 c.

La foire de Tourcoing. — M. Flament propose que, pour la foire, les baraques à grand spectacle soient installées sur la Grand'Place, la place des Halles et place Charles Roussel, et que les baraques de marchands forains soient transférées place Thiers.

Le vœu est renvoyé aux commissions des Halles et des Fêtes.

M. Flament demande en outre que la répartition des places aux forains soit confiée à la commission des fêtes afin d'éviter le favoritisme.

Cette motion est appuyée par plusieurs conseillers municipaux.

M. le Maire se demande si une commission peut s'occuper de pareils détails.

M. de Lavaivre fait remarquer que c'est une lourde charge pour les membres des commissions : il faudrait savoir s'ils acceptent.

M. Flament. — Vous êtes des conseillers municipaux, c'est pour faire votre devoir.

M. Sénélar. — C'est justement parce qu'il s'agit de devoir que je dois faire remarquer que si des commissions prennent de tels pouvoirs il n'est plus besoin d'administration. Votre motion laisse supposer que la répartition des places a été mal faite.

MM. Despinoy et Louis Grau disent qu'en effet des passe-droits se sont déjà produits.

M. Barbarie. — La proposition a pour but de donner pleins pouvoirs aux commissions afin d'éviter le favoritisme. Je demande que le conseil se prononce sur ce point.

M. Flament propose la nomination d'une commission spéciale.

M. le Maire croit que le renvoi aux commissions des halles et des fêtes est de nature à donner satisfaction à tous.

M. Cordier. — Je désire que la police sursoie à toutes les demandes de place.

M. le Maire fait remarquer que le conseil municipal est un corps délibérant et non un corps d'exécution; s'il y a des abus ou des partialités, qu'on nous les signale; mais le pouvoir de décider, c'est à l'administration seule qu'il appartient, ou bien c'est l'anarchie.

Des observations s'échangent ici entre M. Grau et M. le Maire à propos de la place accordée au cirque Lenka.

M. Glorieux. — L'administration pouvait s'entendre avec quelques membres de la commission.

M. Flament demande de nouveau la nomination d'une commission spéciale.

M. Sénélar fait remarquer que la question est du ressort de son collègue, M. Lecomte, adjoint aux halles et marchés.

M. Lecomte veut bien s'en charger en s'entourant de l'avis de trois autres conseillers pour la répartition des places.

MM. Flament, Grau et Barbarie sont désignés.

Série de vœux. — M. Ladsous réclame une école de filles pour le quartier du pont de Neuville. — Renvoi à la commission de l'instruction publique.

M. Grau émet un vœu tendant à la nomination d'une commission spéciale pour étudier l'organisation d'un concours de musique en 1897.

La nomination est renvoyée à la prochaine séance.

MM. Grau, Destombes et Honoré Colson prient l'Administration de faire des démarches pour que les débits de tabacs soient plus abondamment fournis de paquets à quinze centimes.

M. Masure promet de transmettre ce vœu au Conseil général.

MM. Grau, Leveugle, etc., demandent que pendant les grandes chaleurs on laisse couler l'eau dans les rues à certaines heures du jour.

M. Coppin demande que les grilles du jardin public soient ouvertes plus tôt le matin et qu'on augmente le nombre des bancs.

Le même conseiller demande encore qu'une boîte aux lettres soit établie au quartier de la Fin-de-la-Guerre.

M. Cocheteux réclame une fête au Blanc-Seau au mois de septembre.

M. Ladsous se plaint du mauvais état de quelques rues du quartier du Chêne-Houpline.

M. Masurel-Leclercq demande une commission de vérification des denrées fournies pour la nourriture des chevaux de la ville.

M. Glorieux demande l'installation des fontaines Wallace sur différents points de la ville.

La séance est levée à 11 heures 45.

Concerts et Spectacles

Samedi 20 juin à 8 heures 1/2 au Café Molière, 81, rue du Fontenoy, établissement J.-B. Mariage, **Grand Concert** offert par les Madoral, Draly du Casino du Champ de Mars de Paris, avec le concours de MM. Bargibant, Hourez, Demanye, Wolchel du Club des Frangins. 7986

Train de plaisir pour Dunkerque. — A l'occasion de la fête communale de Dunkerque, qui aura lieu les dimanches 21 et 28 juin, un train à prix réduits (2e et 3e classe) ira de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Douai, Pont-de-la-Deûle, Leforest, Libercourt, Seclin, Lille, La Madeleine, Pérenchies, Armentières, Bailleul et Hazebrouck à Dunkerque, et reviendra dans la même journée.

Pour les heures de départ et les prix, consulter les affiches spéciales.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du vendredi 19 juin.* — A cette audience a été rendu le jugement dans une affaire qui a eu en ville un certain retentissement, tant en raison de la qualité de l'une des parties en cause, un conseiller municipal, qu'en raison de la nature des moyens apportés aux débats. Il s'agit de l'affaire Voreux-Tonnel, Décheneaux contre Alfred Duburcq.

M. Duburcq, on s'en souvient, avait, par l'intermédiaire de M. Edmond Décheneaux, courtier en laines, fait des opérations à la Caisse de liquidation de Roubaix Tourcoing. Le compte à ce jour de ses opérations étant débiteur à son encontre, M. Duburcq se refusait au paiement des différences, en disant que les opérations de Décheneaux avaient été irrégulières et illégales.

Irrégulières — en ce sens qu'il est interdit aux courtiers, par la Caisse de Liquidation, d'opérer pour compte d'autres maisons que celles agréées par elle, et M. Duburcq, loin d'être agréé, avait au contraire été rayé de la liste des clients de la Caisse.

Illégales. — La loi interdit, en leur refusant toute sanction, les conventions de pur jeu. Or, M. Duburcq ne pouvant, dans le cas actuel, qu'avoir une dette de jeu, à l'égard de son courtier, celui-ci ne peut par un jugement faire consacrer sa créance. (Article 1965 du Code civil). Quant à Voreux et Tonnel, M. Duburcq refusait de répondre à leur action, disant ne pas les connaître et n'avoir avec eux aucun lien de droit.

Le Tribunal décide d'abord que Duburcq ne peut sérieusement soutenir qu'il n'a pas à discuter avec Voreux-Tonnel qu'il prétend ne pas connaître. En effet Duburcq a reçu de ces derniers les bordereaux de ventes et d'achats faits pour son compte, par ordre de Décheneaux, son *mandataire*, il leur a payé des commissions et leur a d'autre part promis des règlements. En réalité Décheneaux n'ayant été que mandataire, doit être mis hors de cause sans dépens et le débat ne doit subsister qu'entre Duburcq et Voreux-Tonnel entre lesquels, en dernière analyse, se faisaient les opérations litigieuses. Pour le même motif l'irrégularité invoquée par Duburcq est couverte par la connaissance qu'il en avait.

Reste la véritable question en litige, à savoir l'application ou la non application à la demande de l'« exception de jeu. »

Le jugement pose en principe que la législation actuelle a pour but de sanctionner les opérations sérieuses des marchés à terme, même lorsqu'elles doivent se résoudre par le paiement de simples différences (loi du 28 mai 1885), mais de maintenir la prohibition du jeu en lui refusant toute sanction (article 1965 du Code civil.

Dès lors, les tribunaux, pour discerner s'ils ont à appliquer l'une ou l'autre de ces dispositions légales, doivent examiner, dans chaque espèce, les circonstances de fait des conventions en litige, circonstances variables à l'infini et dont l'appréciation est essentiellement fugitive. Et l'état de la jurisprudence absolument variée vient à l'appui de cette thèse.

L'appliquant dans l'instance, le Tribunal considère que Duburcq était juridiquement un *joueur*, ses opérations étaient juridiquement *du jeu*.

Il était un joueur, cela résulte manifestement de ce que, simple marchand de chapeaux, il n'a jamais acheté « un poil de laine » et n'en a pas l'emploi. Décheneaux et après Voreux-Tonnel ne l'ignoraient pas, étant donné leurs relations avec leur client.

Toujours entr'eux d'ailleurs il n'a été question que de spéculation sur la hausse et la baisse dans les bordereaux de *différences*.

D'autre part, les opérations de Duburcq à la Caisse de Liquidation avaient, quasi officiellement, été taxées de jeu et, au su de tous les courtiers, Duburcq avait été rayé de la liste des acheteurs ou vendeurs sérieux.

De toutes ces circonstances, le jugement conclut que les opérations faites pour le compte de Duburcq sont de celles réglementées par l'article 1965 du code civil et non de celles protégées par la loi du 28 mai 1885.

En conséquence *« tout en regrettant que la législation » permette encore que l'on puisse se soustraire à l'exécu» tion de ses engagements »* le Tribunal constate qu'il est *obligé* de s'arrêter aux prescriptions *légales* de l'article 1965 du code civil et, les appliquant, il déboute les demandeurs de leur réclamation.

Enfin un dernier dispositif du jugement rejette la prétention émise par Duburcq de se faire restituer 2.700 *francs versés* par lui en couverture des opérations qu'il allait faire avec Décheneaux, par application de l'article 1967 du Code civil aux termes duquel :

« Dans aucun cas, le perdant ne peut répéter ce qu'il » a volontairement payé, à moins qu'il n'y ait eu, de la » part du gagnant, dol, supercherie ou escroquerie ».

Les dépens sont partagés par moitié.

Tribunal correctionnel de Lille. — PROCÈS DE DIFFAMATION. — Miles Marie et Julienne Selosse, rue de l'Ommelet à Roubaix, avaient intenté une action en diffamation contre leurs voisins les époux Nauwinck en raison de propos tenus par ces derniers dans la journée du 13 mai.

Les époux Nauwinck avaient, à leur tour, introduit une instance de même nature contre Mlle Marie Selosse et deux autres voisins, M. Delespaul et Mme Vandevile, au sujet d'incidents qui se seraient produits pendant cette même scène du 13 mai.

Après audition des témoins, le Tribunal a condamné les époux Nauwinck à une amende de seize francs, et aux dépens du procès envers les demoiselles Selosse, à titre de dommages-intérêts. En ce qui concerne la demande reconventionnelle contre Marie Selosse, celle-ci est rejetée et cette dernière est acquittée et mise hors cause.

Quant à M. Delespaul et Mme Vandeville la demande est accueillie ; le premier encourt une amende de dix francs, la seconde une amende de seize francs : ils sont tenus, envers les époux Nauwinck, des dépens à titre de dommages-intérêts.

Chacune des personnes condamnées bénéficie de la loi Berenger, quant à l'amende.

Conseil de Préfecture

Audience du vendredi 19 juin

LES ÉLECTIONS DE LILLE. — Une protestation avait été formulée contre l'élection de MM. Dupied, Ghesquière, Samson, Delory et Longuet, inéligibles suivant les protestataires en raison de ce qu'ils ne participent point aux charges communales et aussi 2° contre l'élection de M. Lepoutre, ancien failli, concordataire il est vrai, mais non réhabilité, et enfin 3° contre l'élection de M. Lesaffre, inscrit sur les listes du bureau de bienfaisance.

Me Houdoy soutient les protestations; il n'insiste que légèrement sur ce qui concerne la première catégorie des conseillers Delory et autres ; il ne se refuse pas à reconnaître que d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat indiquée par leur conseil, Me Roche, il n'y a lieu de considérer comme inéligibles que ceux des électeurs qui ont été *individuellement* exemptés des charges communales; il n'en est pas de même quand cette situation est créée à la suite d'une mesure générale sans indication de personne : ce qui serait le cas des conseillers dont l'élection est attaquée.

Quant à M. Lepoutre, défendu par Me Werquin qui déclare que son client a désintéressé tous ses créanciers, Me Houdoy prétend que cela ne suffit pas, car pour devenir éligible le commerçant qui a obtenu un concordat et est électeur, doit avoir passé par toute la procédure de réhabilitation et avoir obtenu ce bénéfice — ce qui n'existe point pour M. Lepoutre.

Quant à M. Lesaffre, s'il a demandé ultérieurement sa radiation de la liste des indigents, il figurait au moment des élections comme assisté du bureau de bienfaisance.

M. Letailleur, commissaire du Gouvernement, conclut à la validité de l'élection de MM. Ghesquière, Delory, Dupied, Samson, Longuet ; 2° à l'invalidation de M. Lepoutre et 3° à l'annulation de l'élection de M. Lesaffre.

Ces diverses affaires sont mises en délibéré.

NORD

Le transport des fourrages. — M. Turrel, ministre des travaux publics, vient, en raison de la sécheresse qui a compromis les récoltes de fourrages, de demander aux Compagnies de chemins de fer de consentir temporairement, comme elles l'ont fait en 1893, une réduction de 25 0/0 sur le prix des tarifs généraux spéciaux et communs applicables aux transports par wagon complet en grande et petite vitesse des denrées destinées à l'alimentation du bétail, fourrages, foins, pailles, etc.

BELGIQUE

Le retrait du projet relatif à la cession du Congo — A la séance de la Chambre des députés de vendredi, le ministre des affaires étrangères a déposé un projet d'arrêté royal, retirant le projet deposé en 1895 relatif à la cession du Congo à la Belgique.

LE MINIMUM DE SALAIRE. — La Chambre a examiné à nouveau l'article 50 du budget de l'agriculture, relatif au minimum de salaire, repoussé par le Sénat.

La séance a été très agitée ; les socialistes ont reçu de nombreux rappels à l'ordre.

Après une longue discussion, dans laquelle le gouvernement propose d'adopter le budget tel qu'il a été modifié par le Sénat et de faire un essai du minimum de salaire, la Chambre a adopté par 83 voix contre 27 un ordre du jour de confiance dans le gouvernement.

Espierres. — *Trois chevaux tués par un train.* — Un accident s'est produit, vendredi matin, sur la ligne du chemin de fer du territoire d'Espierres. Le train à vide n° 2709 partant de Mouscron vers 4 heures du matin a écrasé au passage à niveau non gardé, portant le n° 17, trois chevaux attelés à une charrette.

Le machiniste n'a pu arrêter sa machine à temps. Les trois chevaux ont été tués sur le coup. Le conducteur qui se trouvait près de la charrette n'a heureusement pas été blessé.

Courtrai. — *La question des chemins de fer vicinaux Courtrai-Mouscron-Menin et Courtrai-Wacken.* — Nous apprenons qu'un accord est intervenu entre la Société nationale des chemins de fer vicinaux et la Société intercommunale d'exploitation de la ligne de Courtrai-Menin-Wervicq, pour la construction des nouvelles lignes de Courtrai-Wacken et Courtrai-Mouscron-Menin.

Menin.— *Les élections du 5 juillet.*— C'est aujourd'hui samedi qu'expire le délai pour la déclaration des candidatures.

Voici quels seraient les candidats du parti socialiste, pour la circonscription de Courtrai.

MM. Wauters, ouvrier métallurgiste à Bruxelles; Jeffers, typographe à Gand ; Mattelaere, cabaretier à Courtrai ; Isenbaert, cordonnier à Menin.

— *Affreux accident.* — *Un enfant broyé sous un chariot.* — M. Fack, garde-convoi, demeurant à Gand, avait amené mercredi dernier son petit garçon, Arthur, âgé de trois ans, pour passer quelques jours avec ses grand'-parents, qui habitent rue de Bruges, à Menin.

Jeudi vers le soir le petit garçon, qui jouait avec d'autres enfants, sur la route, alla se jeter en courant contre le cheval, attelé à un chariot, appartenant à M. Victor Desmet, cultivateur, à Reckem ; le pauvre enfant fut renversé et après avoir été piétiné, une roue lui écrasa la poitrine ! Il n'a survécu que quelques heures.

On peut juger du désespoir du grand-père qui s'était montré si heureux de pouvoir conserver son petit-fils pendant quelques jours !

— *Mesures d'ordre.* — La tranquillité la plus complète règne, aussi bien en ville qu'au quartier des Baraques ; cependant le collège des bourgmestre et échevins a cru utile de rappeler aux habitants que tout attroupement de plus de cinq personnes, sur la voie publique, est rigoureusement interdit ; et que les contrevenants seraient arrêtés et poursuivis conformément à la loi.

Un cinquième gendarme a encore été détaché d'une brigade des environs pour se joindre aux quatre dont nous avons parlé hier; ce gendarme est arrivé vendredi matin.

Mais, nous le répétons, tout est calme à Menin et aux environs.

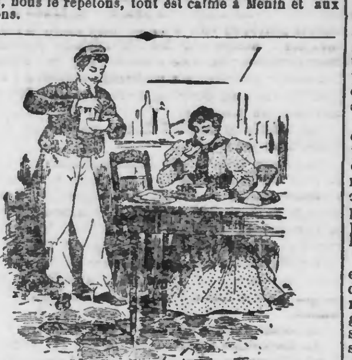

— T'as beau dire, Elise, il vaut mieux acheter un peu moins de beurre et s'en payer du bon !

— T'as raison, Baptiste, c'est si bon des tartines au beurre d'Oostcamp ! Et toujours frais, toujours pur ! Rue du Bois, 13, et dans les dépôts succursales.

Exposition de 1900

ÉMISSION DE 3,250,000

BONS A LOTS

On souscrit dès à présent et sans frais au

CRÉDIT LYONNAIS

A ROUBAIX, 17, Rue de la Gare | A TOURCOING, Rue de l'Hôtel-de-Ville

Prix du BON : 20 fr.

DONNANT DROIT :

1° A 20 tickets d'entrée à l'Exposition ;

2° A une réduction sur le prix de transport en chemin de fer ;

3° A une participation à 29 tirages pour

Six Millions de Francs

dont

5 Lots de 500,000 francs ;

24 Lots de 100,000 francs, etc., etc.

42017

La souscription sera close le 29 courant

ETAT-CIVIL.— *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 19 juin.* — Maria Debouvry, rue de la Rondelle, cour Thibaut, 4. — Angèle et Fernande Liétart, jumeaux, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or. — Raymonde Seauque, rue Perrot, 24. — Paul Fyne, rue de Rome, 33. — Gervais Stalens, rue du Ballon, 30 — Guillaume Poignie, rue des Anges, 118. — Henri Knoof, rue Bully Grenay. — Aline Vandenberghe rue Rollin, 1. — Gaston Evrard, Hôtel-Dieu. — Alphonse Burghgraeve, rue de Tourcoing, cour Jonville, 9. — Joséphine Colleman, rue de la Perche, fort Sion, 23. — *Mariage.* — Emile Marquette, 29 ans, contre-maître de tissage, Tourcoing, et Léonie Rotru, 25 ans, sans profession, rue d'Isly, 5. — *Déclarations de décès.* — Cécile Vanremoorter, 20 ans, Hôtel-Dieu. — Colette Vanneste, 79 ans, rue St-Jean, aux Petites-Sœurs. — Rosalie Demets, 75 ans, Hospice-Civil. — Rosine Delecluse, 83 ans, Hospice-Civil. — Julien De Laere, 24 jours, rue de la Guinguette, 82.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 19 juin.* — Angèle Brouck, rue de la Malcense. — Valentine Farvacque, rue du Brun-Pain.— Armand Verbelle, rue Saint-Roch. — Bernardette Leroux, rue des Archers. — *Mariage.* — James Leplat, 26 ans, fabricant et Marie Lorthiois, 20 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Apolline Coupleux, 69 ans, sans profession, Hôpital civil. — Charles Schotte, 36 ans, employé, au Blanc-Seau

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 22 juin 1896, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Oscar-Henri LEROUX, veuf de Dame Marie GOMEZ, décédé à Roubaix, le 28 mai 1896, dans sa cinquante-huitième année, administré des Sacrements de notre la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LES TISSUS A LA MODE

Pendant les travaux d'études d'une saison, ce qui importe le plus, c'est de connaître les nouveautés susceptibles de plaire à la majorité et de préparer des innovations propres à captiver le goût des fashionables.

Les recommandations fournies par les négociants sont basées sur les probabilités des modes futures. Mais par les changements survenus dans les transactions commerciales, ils redoutent eux-mêmes l'aléa des affaires et ne donnent au début des saisons que des ordres peu importants.

Peu de drapiers se sentent une influence suffisante pour lancer une nouveauté originale et provoquer un de ces emballements qui, jadis, nés d'un caprice, étaient soutenus et prévalaient contre vents et marées. Alors les négociants faisaient leurs plus grandes commandes dès le début d'une campagne et les rassortiments étaient secondaires. Maintenant c'est souvent le contraire; les premiers ordres fermes sont suffisants pour tenir les fabricants en haleine; pendant ce temps les commerçants sondent le goût, recueillent les commandes des tailleurs et finalement remettent leurs principales commissions d'après les renseignements recueillis et centralisés.

Les négociants ont ainsi l'avantage de n'avoir à solder que les métrages peu élevés des articles non goûtés. Bien différent est le sort du fabricant parce que ces « suppléments, » demandés tard, ne lui laissent pas toujours le temps suffisant pour soigner ses travaux. En effet, par crainte de l'aléa, il ne peut non plus se fournir en grande quantité de tout ce qui a été utilisé dans ses essais. Il a des couleurs nouvelles, des fils de formes spéciales, des matières utilisées ou mélangées dans des conditions extraordinaires, que le manufacturier n'a d'avance qu'en petite quantité; aussi, dès que de nouveaux ordres arrivent sur des genres dans lesquels ces raretés sont employées, il faut mettre la fabrique en branle d'un bout à l'autre.

Les opérations étant nombreuses et longues, et le délai pour livrer la marchandise étant généralement court, il se produit une poussée, une bousculade pendant lesquelles des fautes peuvent se commettre, et le fabricant se voit parfois, malgré sa bonne volonté, dans l'impossibilité de tout livrer, c'est-à-dire qu'il éprouve des pertes qui auraient été évitées dans des conditions normales.

La mauvaise réussite peut arriver dans les dernières opérations aussi bien que dans les premières, depuis le teinturier qui ne reproduit pas textuellement les couleurs demandées, jusqu'au foulonnier dont les négligences sont fâcheuses, comme nous le disions dans notre précédent numéro. Un autre inconvénient, c'est le plissage, qui se produit dans divers tissus difficiles à dégraisser ou feutrage extra-rapide comme certaines cheviottes fines.

Les insectes rongeurs de la laine, mites et autres, attaquant de préférence, dans un délai assez court, certains tissus insuffisamment dégraissés, il est donc nécessaire de les traiter à fond. Mais si l'on veut faire des marchandises seulement dégraissées avec des laines feutrantes, la grande difficulté est d'atteindre le résultat sans foulage et sans plissage. On ouvre fréquemment l'étoffe pendant l'opération ; on évite l'échauffement et tout ce qui peut provoquer le feutrage dans les plis, car il est difficile d'effacer ces traces ensuite.

Pour parer à cet inconvénient, diverses machines, pour dégraisser au large, ont été inventées. L'étoffe étant maintenue dans toute sa largeur pendant l'opération, on évite ainsi les plis résultant du froissement habituel et le foulage est au mininum, puisqu'il ne résulte que de la contraction naturelle provoquée par les bains dégraisseurs sans aucune friction.

Mais ces machines n'ont pas dû donner tout ce qu'on attendait d'elles, car des maisons traitant très bien les articles non feutrés préfèrent encore les dégraisseuses ordinaires.

A mesure que les études s'avancent, que les dessins les plus jolis sont choisis et classés, il faut aussi se préoccuper d'un point très important pour la réussite des étoffes ; c'est l'opération très délicate de l'assortiment des couleurs ou autrement dit le nuançage.

Pour les articles unis qui conviennent au pardessus, au pantalon ou au complet, les couleurs sont élaborées à la teinture pour les nuances unies et à la filature pour les mélanges ; on peut donc les juger avant le tissage ou à peu près, car les croisures en modifient rarement l'aspect en étoffe. Beaucoup de teintes sont sans éclat parmi celles en vogue ; mais pour composer les mélanges il ne faut pas employer exclusivement de telles couleurs qui ne donnent que des résultats encore plus ternes.

On préfère souvent les mélangés dans lesquels des nuances aux tons chauds donnent un reflet un peu vivace. Il ne faut pas oublier que les couleurs, en se mélangeant intimement pendant la filature, se neutralisent réciproquement et atténuent leur éclat ; c'est pourquoi, si elles entrent seulement en petite proportion, elles doivent être beaucoup plus vives, plus brillantes pour avoir une part d'influence dans l'ensemble.

D'abord quand elles sont destinées à un grand emploi, pour des filets nombreux et rapprochés dans le dessin, et par cela même considérées au même titre que le fond, dans les articles d'aspect généralement sévère. Ensuite lorsque ces nuances sont utilisées comme ornement en filets légers disséminés.

Si nous considérons que toutes les couleurs, quelles qu'elles soient, proviennent du mélange du rouge, du bleu et du jaune, additionnées presque toujours pour notre usage de noir ou de blanc en plus ou moins grande quantité, nous pourrons les combiner de même que les couleurs connues en tenant compte des modifications qu'elles subissent par les nuances ajoutées.

Les couleurs binaires ou ternaires, c'est-à-dire les mélanges de deux ou trois couleurs primitives, sont rarement employées pures quand on désire avoir des couleurs de fond : assombries par du noir ou éclaircies par du blanc, elles perdent l'éclat qui ne convient pas aux articles pour hommes.

On sait que les couleurs naturelles quand elles sont brunies par du noir sont nommées rabattues. Les quelques exemples que le défaut d'espace nous oblige à reporter à la prochaine causerie seront établis avec noir à titre d'indication.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix. Vendredi 19 juin 1896	
2 heure soir.	23° au-dessus	778 =/=	Beau temps
5 » »	22° »	779 =/=	»
9 » »	16° au-dessus	779 =/=	»
		Samedi 20 juin 1896.	
Minuit	15° au-dessus	779 =/=	Beau temps
1 heure matin	14° »	779 =/=	»
2 heures »	14° »	779 =/=	»

Paris. — Vendredi 19 juin 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — La hausse barométrique continue en Europe et les fortes pressions de l'Ouest s'étendent jusqu'à l'Allemagne et l'Autriche. La dépression signalée précédemment en Ecosse se comble au nord de la Russie. Le vent est faible de l'ouest sur nos côtes de la Manche, du N. en Gascogne, du N.-O. en Provence. Des pluies sont signalées dans le nord-ouest et l'ouest du continent. En France, on a recueilli seulement 3 mm d'eau à Belfort, à Nancy, à Charleville.

La température a baissé en France et en Allemagne. Elle était, ce matin, de 10° à Bodo, 14° à Moscou, 16° à Paris, 21° à Nice, 25° à Memel. On notait : 12° au mont Ventoux, 10° au puy de Dôme et 6° au pic du Midi. En France, le temps chaud va continuer avec ciel nuageux. A Paris, hier l'après-midi, nuageux. — Moyenne d'hier, 18 juin, 17°5, supérieure de 0°3 à la normale. — Depuis hier midi, température max. : 22°5; min. de ce matin, 11°9. — Baromètre à sept heures du matin, 765 mm. 6. A la tour Eiffel, maximum : 18°3 ; minimum, 12°0.

AU VÉLODROME ROUBAISIEN

Une nouvelle qui fera plaisir aux nombreux habitués des premières au Vélodrome et qui donne entière satisfaction aux signataires de la lettre parue dans notre édition du 15 courant : les trois arbres qui obstruaient la vue de la tribune découverte ont été abattus jeudi. L'administration a voulu hâter cette mesure en vue de la magnifique épreuve de 50 kilomètres de dimanche.

Les spectateurs pourront suivre ainsi la course sans en perdre aucun détail, les reprises d'entraîneurs toujours si émouvantes, les tentatives de lâchage qui ne manqueront pas de se produire avec acharnement, et les nombreux incidents auxquels on peut toujours s'attendre dans une épreuve de cette nature, étant donnée la brillante qualité des matcheurs.

Comme pour chaque réunion importante, on nous communique les heures de départ de chaque épreuve.

Les séries de la course Juniors seront courues à partir de 3 heures 1/2 précises, et la finale, à 4 heures au plus tard.

Le départ du match de 50 kilomètres sera donné à 4 heures 1/4; celui des séries de la course triplettes, quadruplettes et quintuplette, à 5 heures 1/2 et la finale de ces séries à 6 heures au plus tard.

La réunion pourra être ainsi entièrement terminée à une heure qui donnera satisfaction au plus grand nombre des spectateurs...

Nous apprenons au dernier moment que la fameuse équipe de quadruplette Caballiot-Vernon-Gull-Dijeon, vient dimanche entraîner Champion. Cette équipe, qui, on s'en souvient, a magistralement gagné la course de triplettes et quadruplettes du 17 mai et que nos concitoyens avaient baptisée « l'équipe marron », est actuellement *la meilleure quadruplette du monde* : ce sera un atout considérable dans le jeu de Champion.

Cette équipe jointe aux quatre excellentes triplettes et quadruplettes régionales assurera à Champion un service d'entraînement de premier choix qui lui permettra de faire valoir la forme merveilleuse dans laquelle il est actuellement. Sa marche à l'entraînement ne laisse du reste aucun doute sur la façon magistrale dont il répondra dimanche à son terrible adversaire, car il donne l'impression de ne pouvoir être lâché par aucun train.

Cissac, de son côté, sera entraîné par cinq des meilleures équipes de Paris, la quintuplette Demester et les quatre quadruplettes Loreau, Benoit, Prévost et Maillard.

Cette monopolisation, par le match Cissac-Champion des premières équipes de Paris, n'est peut-être pas tout-à-fait étrangère à la suppression de la course de six heures qui devait être courue dimanche à Buffalo.

* *

Le service de tramways supplémentaire et d'omnibus Chevalier sera assuré à partir de 2 heures précises.

Le bureau de location pour galeries et tribunes numérotées sera ouvert jusque dimanche à midi et demi, chez Jubé.

LA « RUCHE ROUBAISIENNE »

Le conseil d'Administration de la « Ruche Roubaisienne » a le regret de faire part du décès de M. Charles Schott, sociétaire, et prie les membres de la société d'assister à ses funérailles dimanche 21 courant, à 8 h. 1/2, en l'église du Blanc Seau. — Réunion à huit heures à la maison mortuaire rue du Louchet, 10.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — *Fédération du Centre.* — Aujourd'hui samedi 20 juin, mise en paniers pour le concours de Clermont, donné au siège de la société l'Espoir, établie chez M. Joseph Lecat, angle des rues de l'Epeule et du Grand-Chemin. Mise 1 fr. 25 par pigeon dont 1 fr. pour prix et 0,25 pour frais. Les pigeons à 0,25 peuvent participer ainsi que les autres à toutes les poules. Poules à 0,10, 0,15, et 0,20, 0,25, 0,50, 1, 2, 3, 5 fr. répartis suivant les conditions habituelles du concours. Coordonnées Bouillet, vitesse propre. Inscription de 4 à 7 heures du soir.

— L'Union Fraternelle rappelle aux amateurs son concours sur Clermont, le dimanche 21 courant. 100 francs prix d'honneur, organisé chez M. E. Dubreucq, rue d'Oran, 40, en face la brasserie M. Salembier. La mise est fixée à 1 fr. 55 par pigeon dont 1 franc pour prix.

— *C'est aujourd'hui samedi 20 juin,* qu'a lieu l'inscription pour le concours sur Clermont, donné au siège de la société établie chez M. Hilaire Vanneste, secrétaire général de la fédération rue de Wasquehal, 56, près du couvent de l'Epeule. 100 francs prix d'honneur répartis en 5 prix de 10 fr. et 10 prix de 5 francs, jeux de poules comme à la fédération. Inscriptions de 3 à 7 h. 1/4 précises du soir. Les pigeons seront convoyés par M. Séraphin Verdraete. Régleur M. Emile Deroubaix.

— *Clermont.* — Organisé par la société « le Vieux Pigeon roux » chez M. Deltête, boulevard de Belfort 27. Inscription samedi 20 juin de 4 à 7 heures du soir. Il y aura 100 fr. de prix d'honneur en espèces, et divers objets, quel que soit le nombre de pigeons inscrits.

WATTRELOS. — Aujourd'hui samedi, inscription des pigeons pour le grand concours de Chantilly, chez Mme veuve Laloy, Vieille-Place. 100 fr. de prix d'honneur. Mise 1 fr. 55.

— Dimanche prochain, chez Henri Barbieux, St-Liévin inscription pour le concours de Chantilly. 50 fr. de prix d'honneur. Mise 1 fr. 50. — Ces concours se donnent dans un rayon de 6 kilomètres.

TOURCOING. — *Concours sur Orléans.* — Un grand concours de pigeons sur Orléans est organisé pour dimanche 21 juin prochain chez M. Louis Dutilleul, cabaretier rue de la Mairie Il y aura 1000 fr. de prix répartis en 25 prix de 20 fr., 20 prix de 15 fr. et 30 prix de 10 fr. La mise sera de 2 fr. 15. La mise en panier a eu lieu mercredi soir. 1000 pigeons ont été enregistré.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

ROUBAIX. — La société établie chez M. Jules Vranckx, cabaretier, rue de Lannoy, 280, a l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'elle donnera un grand jeu de boule à la platine, le dimanche de la fête des fabricants. 105 francs de prix en espèces.

CONCOURS DE PINSONS

ROUBAIX. — La société le « Vaillant pinson, » établie chez M. Henri Frady, rue de Toulouse, 21 (coin du marché du Fontenoy), informe les amateurs qu'elle donnera un grand concours de pinsons le dimanche 5 juillet. L'inscription commencera à 8 heures du matin et l'on posera à 4 heures de l'après-midi; la mise sera de 50 cent. par cage; pour les autres conditions voir les affiches.

BIBLIOGRAPHIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le Courrier de la Presse, fondé en 1889, 21 boulevard Montmartre, à Paris, par M. A. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet. — Le *Courrier de la Presse* lit 6,000 journaux par jour. 3924

Dans son numéro du 1er Juin, **La Quinzaine** publie une étude de haute politique sur le Cardinal Galimberti, par Mgr. Bœglin, où l'on peut lire des renseignements inédits et du plus vif intérêt sur les négociations qui ont abouti au vote du septennat allemand ; les résultats historiques, des Mémoires récents publiés sur Napoléon et ses contemporains, par M. Paul Bondois ; l'histoire du Mouvement ouvrier chrétien, par M. Paul Renaudin ; le Salon des Champs-Elysées, par M. Louis Flandrin, la suite du Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, par M. Edmond Biré ; Critique dramatique, par M. Emile de Saint-Auban ; l'Evolution du parti modéré, par M. Georges Goyau.

Nouvelles scientifiques et littéraires, Bibliographie, Revue des Revues.

Abonnement : France : un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr. — Etranger (Union postale) : un an, 28 fr. ; six mois, 16 fr. ; trois mois, 9 fr. — Abonnement spécial d'un an pour le clergé, l'Université et les instituts catholiques: 20 fr. — Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les abonnements, ainsi que les mandats ou valeurs, sont reçus par l'administrateur de *La Quinzaine*, 62, rue de Miromesnil, Paris ; ou par le Directeur de l'Imprimerie de l'Œuvre Expiatoire, à La Chapelle-Montligeon (Orne). On s'abonne également sans frais dans les bureaux de Poste. — Prix de la livraison : 1 fr.50. — Pour les annonces, s'adresser à l'Agence Parisienne de Publicité, 7, rue Joquelet, Paris.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure......

Ce que durent les roses,
L'espace d'un matin......

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

Le «**Messager du Dimanche**» est le journal hebdomadaire belge le plus répandu. Sa publicité est de tout 1er ordre. Prix d'annonces 0.40 c. la petite ligne. Envoi gratuit d'un n° spécimen. Abonnement 5 fr. 60 l'an. Le *Messager du Dimanche* contient 8 pages de textes; il donne un résumé de tous les faits politiques de la semaine, des chroniques artistiques et agricoles. C'est le journal hebdomadaire le plus complet. Pour tout ce qui concerne la publicité du *Messager du Dimanche*, s'adresser au bureau du journal à M. L. Niset, fermier des annonces, 4, Impasse de la Violette, Bruxelles. 4519—41696

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

ÉMISSION

de 3.250.000 Bons de 20 fr. avec Lots

donnant droit à la délivrance gratuite de **20 tickets** d'entrée de 1 franc, à une diminution de 25 0/0 sur le prix d'entrée des spectacles à l'intérieur de l'Exposition ou à des réductions des prix de transport par chemin de fer et bateaux. (*Loi du 13 juin 1896*).

29 tirages de lots pour **6 millions** de francs de 1896 à 1900. **Cinq lots de 500,000** fr. chacun, **24 lots de 100,000** francs et **4,284 autres lots.**

Le premier tirage aura lieu le *25 août 1896*, avec, entre autres lots, **un lot de 500,000** fr.

4 autres tirages auront lieu pendant l'année 1896.

PRIX D'ÉMISSION : **20** FRANCS

Souscription Publique : le 29 Juin 1896

Au Crédit Foncier de France;
Au Crédit Lyonnais;
Au Comptoir National d'Escompte;
A la Société Générale;
Au Crédit Industriel.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez MM. les Trésoriers-Généraux;
Chez MM. les Receveurs Particuliers;
Chez MM. les Percepteurs désignés par MM. les Receveurs;
Dans les Agences des Sociétés ci-dessus.

A L'ÉTRANGER :

Dans les Agences des mêmes Sociétés.

On souscrit dès à présent par correspondance. 42022d

Bijouterie, articles de Paris, pour colporteurs, forains, merciers, bazars, bijoutiers, pour la vente de tous les prix. Prime à tout client nouveau. Envoi du catalogue gratis et franco. **J. Noémy**, 34, rue de Turenne, Paris. 41956

ADRESSE COMMERCIALE

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripennes en métal, **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.

L. DECRAENE-MATHIEU

28, rue de la Gare, ROUBAIX

TAPIS DE SMYRNE Belle qualité à 28 fr. le mètre carré, moquettes de tous styles.

TAPIS JACQUARD pour salons, salles à manger, chambres, escaliers.

CARPETTES JACQUARD et genres Aubusson, Nimes et Beauvais.

TAPIS DE TABLE sur drap brodé, sur peluche imprimée en toutes nuances et d'ameublement.

LINOLÉUM Assortiment considérable pour salles à manger et escaliers, dans toutes qualités. 40462

Un journal illustré pour la famille

LE GLOBE ILLUSTRÉ

3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN

Paraît en 16 pages tous les Dimanches
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 nos en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.

On s'abonne, **sans frais**, au bureau du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, Roubaix.

Demander comme spécimen le numéro du 21 juin, qui vient de paraître, contre 15 cent.

GOFFIN et GABEREL

48, rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

Nouveaux PLANCHERS syst. Hennebique

ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES

en acier et béton de ciment

SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE